



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°095/2015

**OBJET : Révision du Plan Local d'Urbanisme - prescription de la révision, définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation**

Le Conseil municipal a été convoqué le 10/11/2015 (article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'An deux mille quinze, le 16 novembre à 20h30, le Conseil municipal de la ville de Morangis s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à l'Espace St-Michel, sous la présidence de M. Pascal NOURY, Maire.

**Etaient présents :** M. Pascal NOURY, Maire; Mme Florence AUDREN, M. Henrique PINTO Mme Evelyne CONTREMOULIN, M. Gérard DOUTRE, Mme Nicole BARRAULT, M. Marco VARUTTI, Mmes Catherine LAISNEY, Zohra TOUALBI, Adjoints au Maire, M. Michel BECQUET, Mmes Marie-José FORTEMS, Françoise MALE, M. Khalid ESSAADI, Mmes Muriel MONJANEL, Isabelle ROPTIN, Marie HAMIDOU, MM. Laurent VIRLY, André LOUVET, Mme Nathalie REVERTE, M. Anthony BUNELLE, M. Michel RIEGERT, Mme Brigitte VERMILLET, M. Jean-Marc DUFOUR, Mmes Quynh NGO, Sylvie PITIS, Dominique HERAULT, M. Sébastien TEMPLET-BELMONT, Conseillers municipaux.

**Etaient absents et représentés :** M. José De SOUSA par M. Pascal NOURY, M. Martial GAUTHIER par M. Laurent VIRLY, M. Hervé HUCHON par Mme Isabelle ROPTIN, Monsieur Zakaria TAHRI par Mme Muriel MONJANEL, Mme Jeannette BRAZDA par M. Michel RIEGERT, Mme Monique CANCALON par Mme Brigitte VERMILLET.

Mme Muriel MONJANEL, Conseillère municipale, a été désignée dans les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. PINTO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2224-10,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle II),

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite « Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR),

Vu loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1 à L.123-13 et L.300-2,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du Conseil Municipal du 16 février 2012,

Vu la modification simplifiée n°1 pour rectification d'erreur matérielle, approuvée le 16 décembre 2013,

Vu la délibération en date du 23 juin 2014 prescrivant la modification n°2 du PLU,

Vu l'avis de la commission finances urbanisme,

Considérant l'opportunité et l'intérêt de réviser le PLU afin :

➤ D'intégrer les évolutions législatives et réglementaires récentes concernant l'élaboration et l'évolution des PLU, notamment la loi portant engagement national pour l'environnement (GRENELLE II) qui soumet le PLU à évaluation environnementale.

➤ D'adapter le document d'urbanisme afin que Morangis puisse faire valoir sa singularité dans la Métropole du Grand Paris et se positionner stratégiquement à l'échelle de l'intercommunalité en :

- confortant le rôle important de la Zone d'Activité Economique de Morangis en précisant dans leurs contours et dans leurs règles les zones UI.
- répondant aux besoins des habitants de Morangis, notamment en termes d'équipements publics, de transport et de lutte contre les nuisances.
- définissant les secteurs qui doivent être préservés dans leurs équilibres actuels et ceux qui doivent pouvoir muter afin de répondre aux obligations légales en terme de logements.
- affirmant la place importante des zones agricoles dans le nouveau territoire métropolitain.
- réaffirmant et identifiant les espaces naturels à protéger.

➤ De prendre des dispositions règlementaires permettant à la Ville et à ses habitants d'agir concrètement pour la protection de l'environnement et la sauvegarde des équilibres écologiques avec prise en compte des récentes modifications législatives (loi de transition énergétique).

Considérant que l'article L.123-6 du Code de l'Urbanisme indique que la délibération qui prescrit l'élaboration ou la révision du PLU précise les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (**pour : 30 ; abstention : 3**), après un vote à main levée,

PRESCRIT la révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé par le Conseil Municipal le 16 février 2012, sur l'ensemble du territoire de la commune de Morangis conformément à l'article L.123-13 et suivants du Code de l'Urbanisme,

APPROUVE les objectifs poursuivis par cette révision qui consistent à :

➤ Intégrer les évolutions législatives et réglementaires récentes concernant l'élaboration et l'évolution des PLU, notamment la loi portant engagement national pour l'environnement (GRENELLE II) qui soumet le PLU à évaluation environnementale.

➤ Adapter le document d'urbanisme afin que Morangis puisse faire valoir sa singularité dans la Métropole du Grand Paris et se positionner stratégiquement à l'échelle de l'intercommunalité en :

- confortant le rôle important de la Zone d'Activité Economique de Morangis en précisant dans leurs contours et dans leurs règles les zones UI.
- répondant aux besoins des habitants de Morangis, notamment en termes d'équipements publics, de transport et de lutte contre les nuisances.
- définissant les secteurs qui doivent être préservés dans leurs équilibres actuels et ceux qui doivent pouvoir muter afin de répondre aux obligations légales en terme de logements.
- affirmant la place importante des zones agricoles dans le nouveau territoire métropolitain.
- réaffirmant et identifiant les espaces naturels à protéger.

- Prendre des dispositions règlementaires permettant à la Ville et à ses habitants d'agir concrètement pour la protection de l'environnement et la sauvegarde des équilibres écologiques avec prise en compte des récentes modifications législatives (loi de transition énergétique).

MET EN ŒUVRE la concertation selon les modalités suivantes :

**Moyens d'informations utilisés :**

- affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires
- articles dans le magazine municipal
- articles sur le site internet de la Ville
- réunions publiques avec la population
- exposition publique à chaque étape
- visites commentées sur les sites
- mise à disposition du Porter à connaissance consultable au service de l'Urbanisme

**Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :**

- la création d'une commission extra communale composée d'élus, d'habitants et d'acteurs économiques,
- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture,
- la possibilité d'envoi de courrier adressé à Monsieur le Maire et de courriel par la création d'une boîte aux lettres électronique dédiée à cet usage sur le site de la Ville,
- L'organisation de réunions publiques, selon les principales étapes, tout au long de la procédure. Elles pourront être générales ou thématiques et concerner les différentes échelles du territoire.

Indépendamment de l'affichage et de la publicité légale de la présente délibération, la publicité liée à la concertation sera annoncée par tout moyen adéquat.

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

AUTORISE le maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la révision du PLU.

SOLLICITE de l'Etat, conformément à l'article L.121-7 du code de l'urbanisme que les services de l'Etat soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer la conduite de la procédure de révision du plan local d'urbanisme et qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à cette révision.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne et notifiée :

- aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental,
- au Président de la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne en charge du Programme Local de l'Habitat,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre de l'Agriculture,
- au représentant de l'autorité compétente en matière d'organisation des transports urbains,
- aux services de l'Etat,
- aux Maires des communes limitrophes.

Conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois minimum et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

**Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.**

Le Maire  
Pascal NOURY



*Noury*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20151116-09515-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/11/2015

***Délibération certifiée exécutoire***

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.*

## CONSEIL TERRITORIAL

Mardi 19 décembre 2017

# Compte-rendu synthétique

### Pour affichage à :

- Siège de l'EPT - Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine - 2 Avenue Youri Gagarine - 94400 Vitry-sur-Seine ;
- Hôtel de Ville des communes membres de l'Etablissement Public Territorial aux horaires habituels d'ouverture des mairies ;
- Publiés, ainsi que les délibérations, sur les sites internet : <http://www.grandorlyseinebievre.fr>
- Les délibérations et les procès-verbaux sont également disponibles sur le site précité.

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre à 19h20 les membres du Conseil de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 13 décembre 2017.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Pré sent	A donné pouvoir à
SAVIGNY-SUR-ORGE	Madame	ACHTERGAELE	Nadège	Abs	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	AFFLATET	Alain	X	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Madame	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs	Rémi Chicot
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Madame	ALTMAN	Sylvie	X	
IVRY-SUR-SEINE	Madame	APPOLAIRE	Annie-Paule	X	
ORLY	Monsieur	ATLAN	Thierry	Abs	Patrice Sac
VALENTON	Madame	BAUD	Françoise	X	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	BELL-LLOCH	Pierre	X	
LE KREMLIN-BICETRE	Madame	BENBELKACEM	Sarah	X	
SAVIGNY-SUR-ORGE	Monsieur	BENETEAU	Sébastien	X	
VIRY-CHATILLON	Monsieur	BERENGER	Jérôme	X	
ORLY	Madame	BESNIET	Nathalie	Abs	Pierre Bell-Iloch
THIAIS	Monsieur	BEUCHER	Daniel	X	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	BOURJAC	Jean-Marc	X	
IVRY-SUR-SEINE	Monsieur	BOUYSSOU	Philippe	X	
LE KREMLIN-BICETRE	Madame	BOYAU	Lina	Abs	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Monsieur	BOYER	Alexandre	Abs	Sylvie Altman
ARCUEIL	Monsieur	BREUILLER	Daniel	Abs	Jacques Perreux
VILLEJUIF	Madame	CASEL	Catherine	Abs	Annie Grivot
RUNGIS	Monsieur	CHARRESSON	Raymond	X	
FRESNES	Madame	CHAVANON	Marie	X	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	CHICOT	Rémi	X	
IVRY-SUR-SEINE	Monsieur	CHIESA	Pierre	Abs	Alain Lipietz
GENTILLY	Monsieur	DAUDET	Patrick	X	
CHEVILLY-LARUE	Madame	DAUMIN	Stéphanie	X	
CACHAN	Madame	DE COMARMOND	Hélène	X	
L'HAY-LES-ROSES	Monsieur	DECROUY	Clément	Abs	Arielle Merrina
THIAIS	Monsieur	DELL'AGNOLA	Richard	X	
CHEVILLY-LARUE	Monsieur	DELUCHAT	André	X	
CHOISY LE ROI	Madame	DESPRES	Catherine	X	
CHOISY LE ROI	Monsieur	DIGUET	Patrice	Abs	Nathalie Dinner
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Madame	DINNER	Nathalie	X	
FRESNES	Monsieur	DOMPS	Richard	X	
ATHIS-MONS	Monsieur	DUMAINE	Julien	Abs	
CACHAN	Monsieur	FOULON	Jacques	X	
VILLENEUVE-LE-ROI	Monsieur	GAGNEPAIN	Pascal	X	
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	Monsieur	GAUDIN	Philippe	Abs	Pascal Gagnepain
SAVIGNY-SUR-ORGE	Madame	GERARD	Anne-Marie	X	
ARCUEIL	Madame	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	X	

VILLEJUIF	Monsieur	GIRARD	Dominique	X	
VILLENEUVE-LE-ROI	Monsieur	GONZALES	Didier	X	
ABLON-SUR-SEINE	Monsieur	GRILLON	Eric	Abs	Jean-Marie Vilain
VILLEJUIF	Madame	GRIVOT	Annie	X	
SAVIGNY-SUR-ORGE	Monsieur	GUETTO	Daniel	Abs	Eric Mehlhorn
CHOISY LE ROI	Monsieur	GUILLAUME	Didier	Abs	Catherine Desprès
VILLENEUVE-LE-ROI	Madame	HAMID	Sakina	Abs	Didier Gonzales
FRESNES	Monsieur	HELBLING	Denis	Abs	Marie Chavanon
L'HAY-LES-ROSES	Madame	HUBERT	Laure	Abs	Françoise Sourd
CHOISY LE ROI	Monsieur	ID ELOUALI	Ali	X	Anne-Marie Gilger-Trigon (3)
ORLY	Madame	JANODET	Christine	X	
L'HAY-LES-ROSES	Monsieur	JEANBRUN	Vincent	Abs	Robin Reda
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	KENNEDY	Jean-Claude	X	
PARAY-VIEILLE-POSTE	Madame	LALLIER	Nathalie	X	
LE KREMLIN-BICETRE	Monsieur	LAURENT	Jean-Luc	X	
VILLEJUIF	Monsieur	LE BOHELLEC	Franck	X	Elie Yebouet (1)
CACHAN	Monsieur	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	X	
VITRY-SUR-SEINE	Madame	LEFEBVRE	Fabienne	Abs	Sylvie Montoir
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	LEPRETRE	Michel	X	
IVRY-SUR-SEINE	Madame	LESSENS	Evelyne	Abs	Christine Janodet
VILLEJUIF	Monsieur	LIPIETZ	Alain	X	
VITRY-SUR-SEINE	Madame	LORAND	Isabelle	Abs	Jean-Claude Kenedy
IVRY-SUR-SEINE	Monsieur	MARCHAND	Romain	X	
THIAIS	Madame	MARCHEIX	Virginie	Abs	Pierre Segura
SAVIGNY-SUR-ORGE	Monsieur	MEHLHORN	Eric	X	
VIRY-CHATILLON	Madame	MERRINA	Arielle	X	
VITRY-SUR-SEINE	Madame	MONTOIR	Sylvie	X	
FRESNES	Madame	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs	
LE KREMLIN-BICETRE	Monsieur	NICOLLE	Jean-Marc	X	
MORANGIS	Monsieur	NOURY	Pascal	X	
CHOISY LE ROI	Monsieur	PANETTA	Tonino	Abs	Jérôme Berenger
VILLEJUIF	Monsieur	PERILLAT-BOTTONET	Franck	X	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	PERREUX	Jacques	X	
JUVISY-SUR-ORGE	Monsieur	PERRIMOND	Michel	X	
CACHAN	Madame	PESCHEUX	Edith	X	
ATHIS-MONS	Monsieur	PETETIN	Pascal	X	
IVRY-SUR-SEINE	Madame	PIERON	Marie	Abs	Romain Marchand
JUVISY-SUR-ORGE	Monsieur	REDA	Robin	X	
CHOISY LE ROI	Madame	RIFFAUD	Isabelle	X	
ATHIS-MONS	Madame	RODIER	Christine	Abs	Pascal Petetin
ATHIS-MONS	Monsieur	SAC	Patrice	X	
VIRY-CHATILLON	Monsieur	SAUERBACH	Laurent	X	
THIAIS	Monsieur	SEGURA	Pierre	X	
L'HAY-LES-ROSES	Madame	SOURD	Françoise	X	
IVRY-SUR-SEINE	Monsieur	TAGZOUT	Mourad	Abs	
VITRY-SUR-SEINE	Madame	TAILLEBOIS	Sarah	X	
VITRY-SUR-SEINE	Monsieur	TMIMI	Hocine	Abs	Philippe Bouyssou
GENTILLY	Madame	TORDJMAN	Patricia	X	Patrick Daudet (2)
VITRY-SUR-SEINE	Madame	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	X	
VILLEJUIF	Monsieur	VIDAL	Philippe	X	
VIRY-CHATILLON	Monsieur	VILAIN	Jean-Marie	X	
IVRY-SUR-SEINE	Madame	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs	Jacques Foulon
VILLEJUIF	Monsieur	YEBOUET	Elie	X	

(1) jusqu'au point 6

(2) à partir du point 24

(3) à partir du point 51

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin Reda

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
	Présents	Absents	Pouvoirs	Votants
Points 1 à 6	60	5	27	87
Points 7 à 23	61 (1)	5	26	87
Points 24 à 50	60 (2)	5	27	87
Points 51 à 57	59 (3)	5	28	87

(1) Jusqu'au point 6

(2) A partir du point 24

(3) A partir du point 51

La majorité des membres en exercice étant présente, le Conseil peut délibérer et le Président ouvre la séance du Conseil territorial à 19h20.

Monsieur Robin Reda est désigné secrétaire de la présente séance.

Le compte rendu de la séance du conseil territorial du 7 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

### Délibération n°2017.12.19 - 832

#### Modification de la composition du Conseil Territorial

Le Conseil territorial délibère et, prend acte de l'installation de Madame Nathalie Lallier, Madame Sakina Hamid et Monsieur Didier Gonzales au sein du conseil territorial de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et dit que :

- Madame Nathalie Lallier se substitue à Monsieur Alain Védère pour représenter l'EPT dans toutes les commissions de l'EPT et instances externes, à savoir :
  - . Etablissement Public Territorial du Conseil d'établissement des équipements sportifs du centre aquatique et de la piscine Suzanne Berlioux,
  - . Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Nord Essonne,
  - . Mission Locale Nord Essonne,
  - . L'Atelier,
  - . Conseil d'Exploitation de la Régie d'assainissement collectif de la commune de Paray-Vieille-Poste,
  - . Commission Consultative des Services Publics Locaux en vue de décider du mode de gestion de l'assainissement de la Ville de Paray-Vieille-Poste,
  - . Commission "Épanouissement et bien-être des personnes".
- Madame Sakina Hamid représente l'EPT dans toutes les commissions de l'EPT et instances externes, à savoir :
  - . Conseil d'administration de la Régie Intercommunale d'Élimination et d'Exploitation des déchets de la région de Rungis,
  - . Commission Locale d'évaluation des Charges territoriales,
  - . Commission thématique "stratégie territoriale".
- Monsieur Didier Gonzales représente l'EPT dans toutes les commissions de l'EPT et instances externes, à savoir :
  - . Commission consultative des Services Publics Locaux en vue de la création d'une régie d'exploitation et de valorisation des déchets,
  - . Désignation des représentants de l'Établissement public territorial au sein de l'association AMUPLIE94 et approbation de l'avenant à la convention de partenariat avec AMUPLIE94,
  - . Commission "Épanouissement et bien-être des personnes".

Il dit que Madame Nathalie Lallier, Madame Sakina Hamid et Monsieur Didier Gonzales sont immédiatement installés au sein du conseil territorial de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

## Délibération n°2017.12.19 - 833

### Election du 17<sup>ème</sup> et du 18<sup>ème</sup> Vice-Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, proclame élu(e) :

- par 87 voix, Mme Nathalie Lallier au poste de 17<sup>ème</sup> Vice-présidente de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.
  - par 87 voix, Mme Sakina Hamid au poste de 18<sup>ème</sup> Vice-présidente de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.
- Il dit que les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> Vice-présidents sont immédiatement installés.

## Délibération n°2017.12.19 - 834

### Compte rendu des décisions prises par le bureau territorial et le Président dans le cadre des délégations d'attributions du conseil territorial

Le Conseil territorial délibère et, prend acte du compte rendu des décisions prises par le bureau lors des séances de bureaux du 17 octobre et du 21 novembre 2017, et des décisions n°604 à 647 prises par le Président ;

Délibérations du Bureau Territorial		
Bureau du 17 octobre 2017		
2017-10-17_802	Politique de la ville	Autorisation du Président à verser les subventions pour les micro-projets présentés en 2017 dans le cadre du Fonds Participatif du Conseil Citoyens de Viry-Châtillon
Bureau du 21 novembre 2017		
2017-11-21_831	Politique de la ville	Attribution de subventions au titre du Fonds d'Initiatives locales – 2 <sup>ème</sup> programmation 2017

Décisions du Président				
N°	Matière	Titulaire	Montant	Objet
604	Service à la population	Jean-Daniel MATET	600 €	Supervision psychologique pour Madame Odile Bodin psychologue à la Maison de la Justice et du Droit
605	Projets de territoire	Association "la Grande 10"	5 000 €	Versement de la cotisation 2017
606	Numérique	Mission numérique GOSB	0	Création d'une régie d'avances numérique
607	Dev Eco	ADISTA	1238,88€/HT	Contrat interconnexion de sites
608	Dev Eco	TRIIP TIC	357,60 €	Contrat logiciel facturation
609	Dev Eco	SPICESOFT	0,00 €	Avenant pour changement d'hébergement Internet
610	Equipements sportifs	DEF	1260€/HT	Avenant au contrat de maintenance (patinoire des lacs) - renouvellement 2017
611	CLIC	BRAIN UP	570,00 €	Convention de prestation de service
612	CLIC	SIEL BLEU	380,00 €	Contrat de prestation de service
613	Equipements culturels	Association Cinéma Public	40% des recettes distributeurs	Convention de partenariat entre le cinéma La Tournelle et l'association Cinéma Public dans le cadre du festival Ciné Junior 2018
614	Equipements culturels	Aurélie Barnier	882,65 €	Convention de cessions de droits d'auteur
615	Equipements culturels	Robert Miles	400€/TTC	Convention de paiement
616	Equipements culturels	Laurent Arduin	385€/TTC	Convention de paiement
617	Equipements culturels	Nicolas Aiello	1300€/TTC	Convention de paiement

Décisions du Président				
N°	Matière	Titulaire	Montant	Objet
618	Equipements culturels	Solène Doually	1000€/TTC	Convention de paiement
619	Equipements culturels	Céline Cleron	1000€/TTC	Convention de paiement
620	Equipements culturels	Sofi Hemon	500€/TTC	Convention de paiement
621	Equipements sportifs	Association Oasis de Savigny	1,50€/participant	Convention de mise à disposition
622	Equipements sportifs	IME Page d'écriture	1,50€/participant	Convention de mise à disposition
623	Equipements sportifs	Association Gym et Relax	0,00 €	Convention de mise à disposition
624	Equipements sportifs	Association des nageurs de Juvisy	0,00 €	Convention de mise à disposition
625	Equipements sportifs	Collège Vignaud et le conseil départ du 91	61,20 €	Convention de mise à disposition
626	Equipements sportifs	Collège Buisson et le CD 91	61,20 €	Convention de mise à disposition
627	Equipements sportifs	Lycée Marcel Pagnol	61,20 €	Convention de mise à disposition
628	Equipements sportifs	Collège du Sacré Cœur	61,20 €	Convention de mise à disposition
629	Equipements sportifs	Collège Jean Mermoz	61,20 €	Convention de mise à disposition
630	Equipements sportifs	Collège Michel Richard Delalande et CD 91	61,20 €	Convention de mise à disposition
631	Equipements sportifs	Etablissement scolaire Saint Charles	61,20 €	Convention de mise à disposition
632	Equipements sportifs	Collège Paul Bert / Conseil Départemental du 91	61,20 €	Convention de mise à disposition
633	Equipements sportifs	Collège Pierre de Ronsard à Paray-Vieille-Poste / conseil département du 91	61,20 €	Convention de mise à disposition
634	Equipements sportifs	Collège Wolfgang-Amadeus Mozart et le conseil départemental 91	61,20 €	Convention de mise à disposition
635	Equipements sportifs	Ville de Paray-Vieille-Poste	142,80 €	Convention de mise à disposition
636	Equipements sportifs	Ville de Morangis	142,80 €	Convention de mise à dispositions,
637	Equipements culturels	Florian Gadenne	600,00 €	Convention de paiement
638	Equipements culturels	Association Fées d'hiver	350,00 €	Convention de paiement
639	Equipements culturels	Institut médico éducatif "les pampoux"	0,00 €	Convention de partenariat
640	Equipements culturels	Association une chance pour réussir	0,00 €	Convention de partenariat
641	Equipements culturels	Programme de réussite éducative	0,00 €	Convention de partenariat
642	Equipements sportifs	Inspection de l'éducation nationale Morangis	0,00 €	Convention relative à l'organisation des activités de natation à l'école pour l'année 2017/2018
643	Equipements sportifs	Inspection de l'éducation nationale Savigny-sur-orge	0,00 €	Convention relative à l'organisation des activités de natation à l'école pour l'année 2017/2018
645	Equipements sportifs	Inspection de l'éducation nationale Athis Mons, Paray-Vieille-Poste, Wissous	0,00 €	Convention relative à l'organisation des activités de natation à l'école pour l'année 2017/2018
646	Urbanisme	Office notarial Cécile Sadeler		Désignation de l'office notarial de Maître Cécile Sadeler pour représenter l'EPT dans le cadre du PUP de Villejuif
647	Urbanisme	EPFIF	0,00 €	Délégation du droit de préemption urbain à l'EPFIF

### Délibération n°2017.12.19 - 835

#### Compétence développement du réseau haut débit sur le territoire

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide de restituer la compétence supplémentaire au titre de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales, libellée "Développement du réseau haut débit sur le territoire", aux communes d'Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste et Savigny-sur-Orge.

**Vote : Pour 87**

### Délibération n°2017.12.19 - 836

#### Adhésion à l'association Open Data France

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'association Open Data France et dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget territorial.

**Vote : Pour 87**

### Délibération n°2017.12.19 - 837

#### Convention de mutualisation numérique entre la ville de Juvisy-sur-Orge et l'EPT

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve :

- la création d'un service commun informatique commun au sein de l'EPT auquel prend part également la ville de Juvisy-sur-Orge, selon les dispositions de l'article L5219-12,
- la convention de mutualisation.

Il précise que la convention entraîne dès son entrée en vigueur, l'abrogation de la convention conclue avec la ville d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge.

**Vote : Pour 87**

### Délibération n°2017.12.19 - 838

#### Dispositif d'accès à l'emploi titulaire : modification du programme pluriannuel de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, il autorise le Président à confier au CIG Petite Couronne l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre du programme et dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

**Vote : Pour 87**

### Délibération n°2017.12.19 - 839

#### Action sociale en faveur des personnels : adhésion au Comité national d'action sociale (CNAS) pour l'ensemble des personnels de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide de proposer, à effet du 1er janvier 2018, l'offre du CNAS aux personnels de l'établissement public territorial, y compris pour les agents transférés au 1er janvier 2018 au titre des compétences transférées.

Il précise que :

- les agents de droit privé, recrutés en contrat d'apprentissage et en contrat "emploi d'avenir", sont bénéficiaires du CNAS.
- sont exclus du CNAS les personnels suivants :
  - Les agents recrutés à temps non complet et dont la quotité de temps de travail est inférieure à la moitié de la durée effective (agents de la filière culturelle : assistants d'enseignement artistique et professeurs d'enseignement artistique) ;
  - les contractuels recrutés pour une durée inférieure à 6 mois ;
  - les contractuels recrutés pour un accroissement saisonnier ;
  - les vacataires ;
  - les agents recrutés dans le cadre d'une activité accessoire.

Il autorise en conséquence Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS, il accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondante au mode de calcul suivant : (Nombre de

bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes éditées au 1er janvier de l'année en cours) x (la cotisation annuelle par bénéficiaires actifs et/ou retraités).

Il désigne Madame Catherine DESPRES, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et dénonce le contrat cadre d'accompagnement social de l'emploi conclu en 2014 entre l'ex communauté d'agglomération Seine-Amont et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour l'adhésion au "Pass petite couronne" (prestations d'action sociale).

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 840**

##### **Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit par le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne d'Ile-de-France**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve les taux et prestations négociés pour l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre par le Centre de Gestion de la Petite Couronne dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire.

Il décide d'adhérer à compter du 1er Janvier 2018 au contrat d'assurance groupe (durée de quatre ans, soit 2018-2021) et jusqu'au 31 décembre 2021 pour les seuls agents CNRACL et pour les risques suivants :

- Décès au taux de 0,18 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) ;
- Accident du travail / Maladie professionnelle au taux de 1,44 % de la masse salariale assurée (frais du CIG exclus) sans franchise.

Il Prend acte que les frais du CIG, qui s'élèvent à 0,60 % de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés, il autorise le Président à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe et prend acte que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 841**

##### **Renouvellement des conventions de mutualisation des assistantes sociales et de la psychologue du travail entre l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et les villes de Fresnes, du Kremlin- Bicêtre et de Villejuif (communes membres de l'ex Communauté d'agglomération du Val de Bièvre)**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le renouvellement des conventions d'adhésion, pour le service d'assistante sociale avec les villes de Fresnes, du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif, et pour le service de psychologue du travail pour le personnel avec les villes du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif.

Il autorise le Président à signer lesdites conventions d'adhésion avec les villes concernées et dit que ces conventions sont conclues pour une durée de six mois et qu'elles prennent effet au 1er janvier 2018.

Il précise que les taux de remboursements par les villes, des vacances des personnels médico-sociaux sont fixés conformément à la délibération n°15.11.09-12/13 du 9 novembre 2015 de l'ex-communauté d'agglomération du Val de Bièvre, soit :

- pour la prestation du service de l'assistante sociale : 110 € (cent dix euros) par demi-journée ;
- pour la prestation de la psychologue du travail : 120 € (cent vingt euros) par demi-journée.

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 842**

##### **Modification du tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Il autorise pour le poste de responsable accès au droit et prévention, pour le poste de chargé de communication – journaliste, pour le poste de chef de projet urbain de cohésion sociale, pour le poste de chargé de mission aménagement économique- immobilier d'entreprises et appui aux projets de contractualisation sur le secteur du Val de Bièvre, pour le poste de chargé de mission aménagement et immobilier économique sur le secteur Essonne, pour le poste de chargé de mission renouvellement urbain, pour le poste de chargé de mission observation économique et optimisation fiscale, pour le poste de coordinateur graphiste, pour le poste de directeur du Stade Nautique Youri Gagarine (Villejuif), pour le poste de chargé de mission web / graphiste, pour le poste de chef de projet DAS Numérique-industries connexes / chef de mission Arc Innovation, pour le poste de chargée de mission Emploi – Insertion –

Formation, pour le poste de chargé de mission appui RH TPE/PME, le recrutement d'agents non titulaires dans le cas où aucun agent titulaire n'aurait pu être recruté sur un poste ouvert à recrutement à l'issue d'un délai de six semaines à compter de la déclaration de vacance ou de création d'emploi, ce dernier pourrait être pourvu par un agent non-titulaire selon les conditions suivantes :

- Correspondance du grade attribué avec les missions à réaliser ;
- Recrutement sur le fondement de l'article 3-2 (ou 3-3 selon la nature des missions pour un emploi afférent à la catégorie hiérarchique A) ;
- Détention des niveaux de diplômes requis ;
- Rémunération afférente à l'emploi fixée par référence aux grilles indiciaires de référence, par rapport au niveau de rémunération qui serait celui d'un titulaire d'expérience (ancienneté) équivalent pour des responsabilités identiques, soit une rémunération calculée sur la grille du grade de référence et comprise entre l'échelon 1 et l'échelon terminal selon l'ancienneté à considérer.

Il précise que le nouveau tableau des effectifs est ainsi modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

**Vote : Pour 87**

### Délibération n°2017.12.19 - 843

#### Modification de l'affectation des résultats 2015 et décision modificative n°3 du budget principal 2017 de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la reprise au sein du budget principal de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des résultats de clôture de l'exercice 2015 par section du budget principal de la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne pour la part qui lui est attribuée et se présentant comme suit :

- Section d'investissement : - 965 356,73 €
- Section de fonctionnement : + 2 639 823,34 €

Il autorise les inscriptions budgétaires complémentaires correspondant à la constatation de ces résultats soit 965 356,73 € sur l'imputation 001 en dépense d'investissement et 965 357,34 € sur l'imputation 002 en recette de fonctionnement et adopte la décision modificative n°3 2017 du budget principal de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, comme suit :

#### Recettes de fonctionnement

Chapitre	DM3
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	965 357,34
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00
73 IMPOTS ET TAXES	3 034 898,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Total Recettes	4 000 255,34

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	DM3
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 341 802,26
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-372 188,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 301 356,73
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-298 315,65
66 CHARGES FINANCIERES	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	27 600,00
Total Dépenses	4 000 255,34

## Recettes d'investissement

Chapitre	DM3
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 301 356,73
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00
Total Recettes	1 301 356,73

## Dépenses d'investissement

Chapitre	DM3
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	965 356,73
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	432 664,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	185 836,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-282 500,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00
Total Dépenses	1 301 356,73

Il autorise le Président à verser une subvention de 80 140,35 € au bénéfice du budget annexe Zone d'Activités Économiques à Viry-Châtillon de l'Établissement Public Territorial ;

**Vote : Pour 87**

### Délibération n°2017.12.19 - 844

#### Budget annexe Aménagement Zone d'Activité Économique de Viry-Châtillon – Affectation du résultat 2016

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, constate les résultats de clôture de l'exercice 2016 du budget annexe Aménagement Zone d'Activité Économique de Viry-Châtillon qui se présentent comme suit :

- Section de fonctionnement : - 280 485,82 €
- Section d'investissement : - 3 366 995,95 €

Le solde des restes à réaliser de la section d'investissement : - 12 418,33 €

Il décide d'inscrire -3 366 995,95 € en dépenses d'investissement à l'article 001 – solde d'exécution négatif reporté et décide d'inscrire -280 485,82 € en dépenses de fonctionnement à l'article 002 – résultat de fonctionnement négatif reporté.

**Vote : Pour 87**

### Délibération n°2017.12.19 - 845

#### Budget annexe Aménagement Zone d'Activité Économique à Viry-Châtillon de l'Établissement Public Territorial – Modification de l'affectation des résultats 2015 et budget Supplémentaire 2017

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la reprise au sein du budget annexe ZAE de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des résultats de clôture de l'exercice 2015 par section du budget annexe ZAE de la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne pour la part qui lui est attribuée et se présentant comme suit :

- Section d'investissement : - 882 309,13 €
- Section de fonctionnement : - 2 304 635,54 €

Il autorise les inscriptions budgétaires complémentaires correspondant à la constatation de ces résultats soit - 2 304 634,87 € sur l'imputation 001 en dépense d'investissement et 2 304 635,54 € sur l'imputation 002 en dépenses de fonctionnement et adopte le budget supplémentaire 2017 au Budget annexe activité économiques de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre comme suit :

#### Recettes de fonctionnement

Chapitre	BS
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 646 519,71
Total Recettes	6 646 519,71

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BS
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 585 121,36
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	80 140,35
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 981 258,00
Report 2016	12 418,33
Total Dépenses	6 646 519,71

#### Recettes d'investissement

Chapitre	BS
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 981 258,00
Total Recettes	3 981 258,00

#### Dépenses d'investissement

Chapitre	BS
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 062 361,08
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 906 478,59
Report 2016	12 418,33
Total Dépenses	3 981 258,00

**Vote : Pour 87**

#### Délibération n°2017.12.19 - 846

##### Modification de l'affectation du résultat 2016 du budget annexe assainissement géré en DSP

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la modification de l'affectation du résultat 2016 du budget annexe assainissement géré en DSP des villes d'Ablon-sur-Seine, Chevilly-Larue, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge fixée par la délibération n°2017.09.26\_738 et adopte la nouvelle affectation de ce résultat 2016 comme suit :

- Affectation d'une partie résultat du résultat excédentaire d'exploitation en recettes d'investissement au compte budgétaire 1068 – Autres réserves pour un montant de 1 429 193,05 €
- Affectation d'un montant de 423 515,73 € en recettes d'exploitation à l'article 002 – résultat de fonctionnement reporté.

**Vote : Pour 87**

#### Délibération n°2017.12.19 - 847

##### Décision modificative n°2 du budget annexe assainissement 2017 géré en DSP des villes d'Ablon-sur-Seine, Chevilly-Larue, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 du budget annexe d'assainissement 2017 géré en DSP des villes d'Ablon-sur-Seine, Chevilly-Larue, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Rungis, Savigny-sur-Orge de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, comme suit :

#### Recettes de fonctionnement

Chapitre	DM2
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	227 220,62
Total Recettes	227 220,62

#### Dépenses de fonctionnement

Chapitre	DM2
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	227 220,62
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
Total Dépenses	227 220,62

#### Recettes d'investissement

Chapitre	DM2
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	-13 991,53
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	227 220,62
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	-213 229,09
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
Total Recettes	0,00

#### Dépenses d'investissement

Chapitre	DM2
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-11 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00
Total Dépenses	0,00

**Vote : Pour 87**

#### Délibération n°2017.12.19 - 848

##### Modification de l'affectation du résultat 2016 du budget autonome assainissement géré en régie

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la modification de l'affectation du résultat 2016 du budget autonome assainissement géré en régie des villes d'Athis-Mons, Choisy-Le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Thiais, Vitry-sur-Seine et adopter la nouvelle affectation de ce résultat 2016 comme suit :

- Affectation d'une partie résultat du résultat excédentaire d'exploitation en recettes d'investissement au compte budgétaire 1068 – Autres réserves pour un montant de 764 769,57 €,
- Affectation d'un montant de 845 972,90 € en recettes d'exploitation à l'article 002 – résultat de fonctionnement reporté.

**Vote : Pour 87**

**Délibération n°2017.12.19 - 849****Budget de la régie autonome d'assainissement 2017 des villes d'Athis-Mons, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Thiais, Vitry-sur-Seine – Décision modificative n°2**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 du budget de la régie autonome d'assainissement 2017 des villes d'Athis-Mons, Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Orly, Thiais, Vitry-sur-Seine de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, annexé à la présente, comme suit :

**Recettes d'exploitation**

<b>Chapitre</b>	<b>DM2</b>
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	674 585,33
Total Recettes	674 585,33

**Dépenses d'exploitation**

<b>Chapitre</b>	<b>DM2</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	673 829,51
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	755,82
Total Dépenses	674 585,33

**Recettes d'investissement**

<b>Chapitre</b>	<b>DM2</b>
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	-978 553,76
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	673 829,51
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	304 724,25
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
Total Recettes	0,00

**Dépenses d'investissement**

<b>Chapitre</b>	<b>DM2</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	327,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	65 700,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-22 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 400,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-63 427,00
Total Dépenses	0,00

**Vote : Pour 87**

**Délibération n°2017.12.19 - 850****Modification de l'affectation des résultats 2015 de la CALE et décision modificative n°1 du budget annexe assainissement CALE/CAVB 2017 de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la reprise au sein du budget annexe assainissement ex CALE/ CAVB de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des résultats de clôture de l'exercice 2015 par section du budget annexe assainissement de la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne pour la part qui lui est attribuée et se présentant comme suit :

- Section d'investissement : - 481 304,21 €
- Section de fonctionnement : + 148 338,60 €

Il autorise les inscriptions budgétaires complémentaires correspondant à la constatation de ces résultats soit - 291 780,80 € sur l'imputation 001 en recette d'investissement et 291 780,19 € sur l'imputation 002 en recette de fonctionnement et adopte la décision modificative n°1 de 2017 au Budget annexe assainissement en gestion directe de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, comme suit :

**Recettes d'exploitation**

Chapitre	DM1
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	291 780,19
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0,00
Total Recettes	291 780,19

**Dépenses d'exploitation**

Chapitre	DM1
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	-0,61
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	291 780,80
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
Total Dépenses	291 780,19

**Recettes d'investissement**

Chapitre	DM1
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	-291 780,80
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	291 780,80
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00
Total Recettes	0,00

**Dépenses d'investissement**

Chapitre	DM1
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	16 300,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	-33 300,00
Total Dépenses	0,00

**Vote : Pour 87**

## Délibération n°2017.12.19 - 851

### Modification de l'affectation des résultats 2015 et décision modificative n°1 du budget annexe Hôtel et Pépinière d'Entreprises à Viry-Châtillon 2017 de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la reprise au sein du budget annexe Hôtel Pépinière d'Entreprises à Viry-Châtillon de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre des résultats de clôture de l'exercice 2015 par section du budget annexe Hôtel Pépinière d'Entreprises de la Communauté d'Agglomération Les Lacs de l'Essonne pour la part qui lui est attribuée et se présentant comme suit :

- Section d'investissement : - 16 055,65 €
- Section de fonctionnement : + 23 901,04 €

Il prend acte que ces montants correspondent aux données fournies par la Trésorerie de Vitry-sur-Seine et qu'ils génèrent un résultat cumulé de 7 845,39 € alors que le résultat cumulé figurant dans le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées précité s'établit à 6 433 € ;

Il autorise les inscriptions budgétaires complémentaires correspondant à la constatation de ces résultats soit 16 055,65 € sur l'imputation 001 en dépense d'investissement et 17 468,04 € sur l'imputation 002 en recette de fonctionnement et adopte la décision modificative n°1 de 2017 au Budget annexe hôtel et pépinière d'entreprises à Viry-Châtillon de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre, comme suit :

#### Recettes d'exploitation

Chapitre	DM1
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	17 468,04
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
Total Recettes	17 468,04

#### Dépenses d'exploitation

Chapitre	DM1
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 412,39
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 055,65
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00
Total Dépenses	17 468,04

#### Recettes d'investissement

Chapitre	DM1
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 055,65
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
Total Recettes	16 055,65

#### Dépenses d'investissement

Chapitre	DM1
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	16 055,65
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00
Total Dépenses	16 055,65

**Vote : Pour 87**

**Versement d'avances sur subventions avant le vote du budget 2018**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, autorise le Président à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux ayant perçu une subvention communautaire en 2017 et qui en ont justifié la nécessité, une ou plusieurs avances de subvention au titre de 2018 dans la limite des montants indiqués ci-dessous :

Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes locaux	Montant voté en 2017	Montant de l'avance 2018
Secteur Administration Générale		
Comité des œuvres sociales et culturelles (COSC) (ex CALPE, ex CALE, ex CAVB)	249 150 €	50 000 €
Secteur Sécurité		
Alliance Prévention	25 639 €	10 600 €
Association RESSOURCES	24 000 €	10 000 €
Viry Grigny Prévention	79 780 €	33 000 €
Secteur Expression Artistique		
Théâtre Romain Rolland de Villejuif	1 223 000 €	730 000 €
Association de Gestion de l'Espace Culturel André Malraux (AGECAM) du Kremlin-	511 202 €	241 000 €
Centre Culturel de Cachan	780 630 €	340 000 €
Secteur Action Culturelle		
Association ECARTS	132 000 €	40 000 €
Maison de la Banlieue et de l'Architecture	85 000 €	35 500 €
Secteur Sportif		
ES VIRY CHATILLON FOOTBALL	33 000 €	13 700 €
Secteur Social et Santé		
A.F.A.D (Association Familiale à Domicile Région Parisienne)	306 000 €	127 500 €
A.S.A.M.A.D. (Asso.gardes emplois familiaux)	83 000 €	35 000 €
A.S.S.A.D. (Asso. Savinienne de soins à domicile)	30 000 €	12 500 €
Secteur Economique		
Régie de Quartiers Portes de l'Essonne	30 000 €	12 500 €
Mission Locale Nord Essonne	618 076 €	257 000 €
Mission Locale d'Ivry-Vitry	584 991 €	243 500 €
Mission Locale d'Orly-Choisy	49 500 €	20 500 €
Association Plan Local pour Insertion Emploi - PLIE Intercommunal Nord Essonne	225 000 €	93 000 €
Créative Cluster	30 000 €	12 500 €
SILVER VALLEY	85 000 €	35 000 €
Plan Local Insertion Emploi Ivry Vitry	151 034 €	62 500 €
Materiaupôle	43 000 €	17 800 €
Espace pour Entreprendre	32 822 €	13 500 €
Défi Mécatronic	40 000 €	16 500 €
Cluster eau milieux sols	77 000 €	32 000 €
Cellule Clause Insertion	78 100 €	32 500 €
Campus Urbain Association	120 000 €	50 000 €
Association pour la Mutualisation des PLIE du Val-de-Marne (AMUPLIE94)	68 000 €	28 000 €
SILVER INNOV Plateforme Charles Foix	726 000 €	302 500 €
EPIC Les Bords de Scènes	2 482 194 €	1 034 000 €

Il précise que les crédits effectivement mis en œuvre seront obligatoirement inscrits au budget primitif 2018.

**Vote : Pour 87**

**Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, autorise le Président à engager, liquider, mandater, avant le vote du budget primitif 2018 les dépenses d'investissement pour le budget principal et les budgets annexes, à hauteur maximale de 25 % par rapport aux montants inscrits au budget 2017 (BP + BS + DM hors reports), comme indiqué ci-après :

<b>Budget Principal EPT Grand-Orly Seine Bièvre - Budget 01 -</b>			
Chapitre	Crédits votés en 2017	Montant maximum autorisé (25%)	Montant voté par le Conseil Territorial
<u>DEPENSES</u>			
165 – Dépôts et cautionnements reçus	35 500 €	8 875,00 €	8 500 €
20 – Immobilisations Incorporelles	3 220 430 €	805 107,50 €	805 000 €
204 – Subventions d'Equipement Versées	1 175 406 €	293 851,50 €	290 000 €
21 – Immobilisations Corporelles	18 527 062 €	4 631 765,50 €	4 630 000 €
23 – Immobilisations en-cours	25 980 455,90 €	6 495 113,97 €	6 495 000 €
27 – Autres immobilisations financières	25 000 €	6 250,00 €	6 000 €

<b>Budget Annexe Assainissement en DSP - Budget 02 -</b>			
Chapitre	Crédits votés en 2017	Montant maximum autorisé (25%)	Montant voté par le Conseil Territorial
<u>DEPENSES</u>			
20 – Immobilisations Incorporelles	636 928 €	159 232,00 €	159 200 €
21 – Immobilisations Corporelles	8 380,69 €	2 095,17 €	2 080 €
23 – Immobilisations en-cours	2 071 500 €	517 875 €	515 000 €

<b>Budget Annexe Activité Economique - Budget 04 -</b>			
Chapitre	Crédits votés en 2017	Montant maximum autorisé (25%)	Montant voté par le Conseil Territorial
<u>DEPENSES</u>			
16 – (165) Dépôts et cautionnements reçus	23 884,36 €	5 971,09	5 900 €
20 – Immobilisations Incorporelles	4 000 €	1 000 €	1 000 €
21 – Immobilisations Corporelles	20 884,35 €	5 221,08 €	5 000 €

<b>Budget Annexe Assainissement (Territoire ex-CAVB &amp; Viry-Chatillon) – Budget 05 -</b>			
Chapitre	Crédits votés en 2017	Montant maximum autorisé (25%)	Montant voté par le Conseil Territorial
<u>DEPENSES</u>			
20 – Immobilisations Incorporelles	60 000 €	15 000 €	15 000 €
21 – Immobilisations Corporelles	574 135,78 €	143 533,95 €	143 500 €
23 – Immobilisations en-cours	2 057 500 €	514 375 €	514 000 €

<b>Budget Annexe Hôtel Pépinière d'Entreprises – Budget 06 -</b>			
Chapitre	Crédits votés en 2017	Montant maximum autorisé (25%)	Montant voté par le Conseil Territorial
<u>DEPENSES</u>			
23 – Immobilisations en-cours	18 000 €	4 500 €	4 500 €

<b>Budget Autonome Assainissement – Budget 08 -</b>			
<u>DEPENSES</u>			
20 – Immobilisations Incorporelles	368 000 €	92 000 €	90 000 €
21 – Immobilisations Corporelles	683 016,27 €	170 754,07 €	170 500 €
23 – Immobilisations en-cours	4 317 971,82 €	1 079 492,95 €	1 079 000 €

Il précise que les crédits effectivement mis en œuvre seront obligatoirement inscrits au budget primitif 2018, aux chapitres indiqués.

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 854**

##### **Actualisation de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement concernant Le Lavoir à Gentilly**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve l'actualisation de l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement relative à la réalisation de l'équipement Le Lavoir à Gentilly, il la fixe à un montant de 7 510 000 € réparti selon le tableau et dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget de l'Etablissement Public Territorial.

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 855**

##### **Avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des installations d'assainissement de la commune de Savigny-sur-Orge à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n°1 au procès-verbal de mise à disposition des installations d'assainissement de la commune de Savigny-sur-Orge à l'Etablissement public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement et autorise le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 856**

##### **Convention de partenariat – Déploiement du Service public Mutualisé Maximilien/EPT Grand-Orly Seine Bièvre**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide de l'adhésion de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre au Groupement d'intérêt public Maximilien à compter du 1er janvier 2018 en bénéficiant de la prise en charge financière par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre et autorise le Président ou son représentant à signer tous actes relatifs à cette adhésion.

Il approuve le projet de convention constitutive du Groupement d'intérêt public et autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Il désigne Monsieur Patrice Diguët (Vice-Président) comme représentant de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre au groupement d'intérêt public, et Monsieur Laurent Bacquard (Directeur Général Adjoint) comme représentant suppléant.

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 857**

##### **Convention de coopération quadripartite avec le Syndicat des eaux d'Ile de France, l'EPT 6 Plaine Commune et l'EPT 8 Est Ensemble**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de coopération quadripartite avec le Syndicat des eaux d'Ile de France, l'EPT 6 Plaine Commune et l'EPT 8 Est Ensemble.

**Vote : Pour 84 – Abstention 1 – NPPV 2**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 858**

##### **Adhésion de l'EPT au Syndicat des Eaux d'Ile de France au titre des communes de Ablon, Athis Mons, Choisy-le-Roi, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Rungis, Thiais, Villejuif et Villeneuve-le-Roi et désignation des représentants de l'EPT**

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité, propose l'adhésion au SEDIF de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour le périmètre des territoires des communes de Ablon, Athis Mons, Choisy-le-Roi, Juvisy-sur-Orge, L'Haÿ-les-Roses, Rungis, Thiais, Villejuif et Villeneuve-le-Roi.

Il désigne les neufs membres titulaires de l'EPT pour siéger aux instances et commissions du SEDIF selon la liste suivante ainsi que les neufs suppléants :

	Titulaires	Suppléants
Ablon	M. Eric Grillon	M. Patrick Quero
Athis Mons	M. Michel Bourg	Mme. Michelle Artigaud
Choisy-le-Roi	M. Didier Guillaume	M. Patrice Diguët
Juvisy-sur-Orge	M. Claude Moreau	Mme Chantal Pommereau
L'Haÿ-les-Roses	M. Vincent Jeanbrun	M. Daniel Aubert
Rungis	M. Raymond Charesson	M. Patrick Leroy
Thiais	M. Richard Dell'Agnola	M. Alain Grindel
Villejuif	Mme Catherine Casel	M. Edouard Obadia
Villeneuve-le-Roi	M. Gérard Sadrin	M José Drammard

Concernant le périmètre des neuf communes suivantes incluse dans la convention de coopération, l'EPT désigne ses représentants ayant voix consultative aux instances du SEDIF :

	Titulaires	Suppléants
Arcueil	M. Christian Métairie	Mme Juliette Mant
Cachan	M. Joël Fraud	M. Gilles Lancel
Chevilly-la-Rue	M. Renaud Roux	M. Laurent Taupin
Fresnes	M. Richard Doms	M. Josselin Aubry
Gentilly	M. Fatah Aggoune	Mme. Nadine Harati
Ivry	Mme. Nicole Polian	M. Medhi Mokrani
Le Kremlin Bicêtre	M. Ludwig Loison Robert	M. Vincent Rousseau
Orly	Mme. Geneviève Bonnissseau	Mme. Stéphanie Barre
Vitry-sur-Seine	Mme Cécile Veyrunes Legrain	M. Ibrahima Konate

**Vote : Pour 75 – contre 3 – Abstentions 3 – NPPV 6**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 859**

##### **Observations définitives relatives à l'examen de la gestion du SEDIF par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France**

Le Conseil territorial délibère et, prend acte du rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile de France sur les Syndicat des Eaux d'Ile de France portant sur l'enquête régionale sur l'alimentation en eau potable de la Métropole du Grand Paris.

#### **Délibération n°2017.12.19 - 860**

##### **Actualisation de la redevance assainissement sur le secteur de Viry-Châtillon au 1er janvier 2018**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, fixe le tarif de la redevance assainissement territoriale à 0.60 € /m3 et l'assortir d'une actualisation de 2% par an.

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 861**

##### **Avis sur la modification des statuts du Syndicat mixte de l'Orge aval (SIVOA) au 1er janvier 2018**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet de mise à jour des statuts du SIVOA devant prendre effet au 1er janvier 2018.

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 862**

##### **Convention de gestion transitoire entre l'EPT et le Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE)**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention de gestion transitoire avec le Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE), sis 17 rue Gustave Eiffel à Montgeron et autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention.

**Vote : Pour 87**

#### Délibération n°2017.12.19 - 863

##### **Projet d'études d'amélioration de la connaissance des réseaux d'assainissement sur le territoire de l'EPT, entre l'EPT / le Département du Val de Marne et le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, atteste de l'engagement de l'Établissement public territorial à contribuer à la réalisation de cette étude sur le territoire de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et autorise Monsieur le Président ou son représentant à dégager les moyens nécessaires au financement de cette étude pour la part qui revient au territoire.

**Vote : Pour 87**

#### Délibération n°2017.12.19 - 864

##### **Signature d'une convention de partenariat avec la régie des quartiers des Portes de l'Essonne**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et la Régie des Quartiers des Portes de l'Essonne et approuve le versement des soutiens financiers correspondant et les inscrire au budget 2018 de l'EPT.

**Vote : Pour 87**

#### Délibération n°2017.12.19 - 865

##### **Convention de partenariat 2017-2020 entre le SYCTOM et l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre pour un programme de compostage de proximité concernant les villes déversantes**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat 2017-2020 avec le SYCTOM destiné à promouvoir le compostage de proximité pour les communes déversantes, il autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et inscrit les dépenses au budget correspondant.

**Vote : Pour 87**

#### Délibération n°2017.12.19 - 866

##### **Désignation des délégués titulaires et des délégués suppléants au sein du syndicat issu de la fusion SIREDOM/SICTOM du Hurepoix au 1er janvier 2018**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne les délégués titulaires et suppléants au sein du syndicat issu de la fusion SIREDOM / SICTOM du Hurepoix pour représenter l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants		Communes
Pascal PETETIN	Guenaël LELGUEN	Nedjib KOUHIDI	Athis-Mons
Virginie FALGUIERE	Claude MOREAU	Michel PERRIMOND	Juvisy sur Orge
Sylvain HAMARD	Jacques FORTIN	Jean-Luc GUGLIELMI	Paray-Vieille-Poste
Pascal NOURY	Henrique PINTO	Françoise MALLE	Morangis
Jean-Charles HENRY	Eric MEHLHORN	Alexis TEILLET	Savigny sur Orge
Jérôme BERENGER	Christelle GIRAUD	Laurent SAUERBACH	Viry-Châtillon

**Vote : Pour 87**

#### Délibération n°2017.12.19 - 867

##### **Signature du contrat pour l'action et la performance 2022 avec la société CITEO et de la convention de reversement des soutiens pour le traitement des emballages collectés sur le territoire de la RIVED**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, opte pour la conclusion d'un contrat pour l'action et la performance 2022 avec CITEO pour la période 2018-2022.

Il autorise le Président :

- à signer, par voie dématérialisée, le contrat pour l'action et la performance 2022 avec CITEO pour la période courant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, ainsi que les contrats de reprise de matériaux produits par la commune de Villeneuve-Saint-Georges.

- à prendre toute décision concernant la conclusion et l'exécution de tout contrat avec une société agréée de la filière REP des emballages ménagers aux fins de l'attribution de soutiens financiers et de la gestion des déchets, conformément aux dispositions des articles L. 541-10 et R. 543-58 à R. 543-49 du code de l'environnement et du cahier des charges annexé à l'arrêté du 29 novembre 2016, ainsi que toute décision concernant la conclusion et l'exécution des conventions et avenants s'y rapportant, pour la durée de son mandat.
- à signer la convention relative aux conditions techniques et financières pour le reversement des soutiens perçus pour le traitement des emballages collectés sur le territoire de la RIVED.

Il autorise le RIVED à conclure les contrats de reprises de matériaux produits par les communes de son périmètre d'intervention.

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 868**

##### **Modification des représentants de la ville de Fresnes au sein du Conseil d'administration de la RIVED**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, modifie la composition du Conseil d'administration de la Régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation des déchets de la région de Rungis (RIVED) de la manière suivante :

<b>Représentants du Conseil de territoire</b>	<b>Conseillers municipaux</b>
M. Eric Grillon	M. Cedric Tiphineaud
Mme Anne-Marie Gilger-Trigon	Mme Christiane Ransay
Mme Stéphanie Daumin	M. Renaud Roux
M. Ali Id Elouali	Mme Nadia Brahim
Mme Françoise Sourd	M. Daniel Pigeon-Angelini
<b>Mme Marie Chavanon</b>	<b>Mme Sabine Bruné-Dinet</b>
Mme Christine Janodet	Mme Geneviève Bonisseau
M. Raymond Charresson	M. Patrick Leroy
M. Richard Dell'Agnola	Mme Katarina Hamada-Larkey
Mme Sakina Hamid	Mme Dominique Fossoyeux

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 869**

##### **Restitution de la Propreté du Pôle gare et du marché alimentaire de Juvisy-sur-Orge**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, décide la restitution de la propreté urbaine de la gare et du marché alimentaire de Juvisy-sur-Orge à la commune de Juvisy-sur-Orge.

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 870**

##### **Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'Ivry-sur-Seine**

Le Conseil territorial délibère, prend acte du bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée et, à l'unanimité, approuve le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

Il dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie ainsi qu'au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et précise que la délibération et le dossier de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme seront tenus à la disposition du public, en Mairie ainsi qu'à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Vote : Pour 64 – Abstentions 23**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 871**

##### **Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Morangis**

Le Conseil territorial délibère et prend acte de la tenue du débat prévu par l'article L.153-12 du code de l'urbanisme sur les orientations générales du PADD dans le cadre de la révision du PLU de Morangis.

#### Délibération n°2017.12.19 - 872

##### **Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la ville de Viry-Chatillon, la société SCI Viry Quai de Chatillon et l'EPT pour un projet immobilier situé 11 quai de Chatillon**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la ville de Viry-Chatillon, la société SCI Viry Quai de Chatillon et l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, pour un projet immobilier situé 11 quai de Chatillon, sur les parcelles cadastrées AP 179, 55, 76 et 56, et autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

**Vote : Pour 87**

#### Délibération n°2017.12.19 - 873

##### **Modification de la délibération n°2017-04-15\_537 en date du 15 avril 2017 instaurant un droit de préemption urbain renforcé sur le territoire de la commune d'Arcueil et délégrant l'exercice du droit à la commune, au SAF 94, à la SADEV 94 et à l'EPFIF**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la modification de la délibération n°2017-04-15\_537 du Conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre du 15 avril 2017 comme suit, conformément au plan :

- Suppression de la délégation du droit de préemption urbain à l'EPFIF ;
- Suppression de la délégation du droit de préemption urbain au SAF 94 dans les secteurs "Jaurès-Lénine" et "Fournière".

Il modifie de la délégation du droit de préemption urbain au profit de la commune d'Arcueil conformément au plan.

**Vote : Pour 83 – Abstentions 4**

#### Délibération n°2017.12.19 - 874

##### **Compte rendu d'activité 2016 des conventions d'intervention foncière engageant l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) sur les territoires des communes d'Arcueil, du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, prend acte des comptes rendus d'activité 2016 des conventions d'intervention foncière engageant l'intervention de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France sur les territoires des communes d'Arcueil, du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif.

**Vote : Pour 85 – Abstentions 2**

#### Délibération n°2017.12.19 - 875

##### **Engagement des démarches pour la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du territoire Grand Orly Seine Bièvre**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve l'engagement des démarches pour la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement et délègue au président de l'EPT l'organisation de la constitution de la Conférence Intercommunale du Logement et de ses trois collèges.

**Vote : Pour 87**

#### Délibération n°2017.12.19 - 876

##### **Renouvellement du Conseil d'Administration de l'OPH d'Ivry-sur-Seine**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, fixe le nombre d'administrateurs de l'OPH d'Ivry-sur-Seine à voix délibérative à 23 membres et désigne les membres suivants du conseil d'administration ayant voix délibérative au CA de l'OPH :

⇒ 6 Elus désignés au sein de l'organe délibérant représentant le territoire :

- Philippe BOUYSSOU
- Evelyne LESENS
- Annie-Paule APPOLAIRE
- Mourad TAGZOUT
- Romain MARCAHAND
- Hocine TMIMIM

⇒ 7 personnalités qualifiées :

- Saïd HEFAD
- Sabrina SEBAÏHI
- Ouarda KIROUANE
- Claude HUET
- Chantal DUCHENE
- Frédéric LEBARD
- Lamya KIROUANI

Les autres membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- ⇒ 1 représentant de l'UDAF : Francis BERNARD
- ⇒ 1 représentant de la CAF : Moulay TAHIRI
- ⇒ 1 représentant d'Action logement : Fabrice MUNIER JOLAIN
- ⇒ 1 représentant d'Association d'insertion par le logement : Dounia DAHMANE
- ⇒ 2 représentants des organisations syndicales des salariés les plus représentatives du département du Val de Marne :
  - 1 représentant de la CGT : Santiago PENSABENE
  - 1 représentant de la CFDT : Hervé LEROLLE
- ⇒ 4 représentants de locataires :
  - Isabel DE BARY (CNL)
  - Aurélien JULIEN (CNL)
  - Fabrice JOULIN (CGL)
  - Henri HENICH (CLCV)

**Vote : Pour 86 – NPPV 1**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 877**

#### **Renouvellement du Conseil d'Administration de l'OPH de Villeneuve-Saint-Georges**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, fixe le nombre d'administrateurs de l'OPH à voix délibérative à 27 membres et désigne les membres suivants du conseil d'administration ayant voix délibérative au CA de l'OPH :

- ⇒ 6 Elus désignés au sein de l'organe délibérant représentant le territoire :
  - Nathalie DINNER
  - Sylvie ALTMAN
  - Stéphanie ALEXANDRE
  - Alexandre BOYER
  - Philippe BOUYSSOU
  - Hocine TMIMI
- ⇒ 6 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement ou de financement des politiques et affaires sociales, non élues du Conseil de territoire :
  - Martine AUBERT
  - Mariam DIA
  - Pierre VENTURINI
  - Fanta MACALOU
  - Emilie ROUSSEL
  - Founémoussou TOURE
- ⇒ 3 personnalités qualifiées ayant la qualité d'élus de la commune :
  - Yannick PILATTE
  - Mariam DOUMBIA
  - Guillaume POIRET
- ⇒ 2 administrateurs représentants des associations d'insertion :
  - Pascal CAYRE (PLURIEL 94)
  - Frédéric BAUDIER (AUVM)
- ⇒ 1 administrateur représentant la caisse d'allocations familiales :
  - Jean-Pierre CHEVALIER
- ⇒ 1 administrateur représentant les associés des collecteurs « Action Logement » :
  - Fanny MARCHAND
- ⇒ 2 administrateurs représentants de l'organisation syndicale de salariés du 94 :
  - Eliane VINET (CGT)
  - Gabin ABENA (CFDT)

- ⇒ 5 administrateurs représentant les locataires :
- Hélyette THOMAS
  - Florent PRIAN
  - Sophie LUSINIER
  - Jean-Jacques TROVATO
  - Lionel DONDELINGER

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 878**

##### **Renouvellement du Conseil d'Administration de l'OPH de Vitry**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, fixe le nombre d'administrateurs de l'OPH à voix délibérative à 23 membres et désigne les membres suivants du conseil d'administration ayant voix délibérative au CA de l'OPH :

- ⇒ 6 Elus désignés au sein de l'organe délibérant représentant le territoire :
- Hocine TMIMI
  - Michel LEPRETRE
  - Sylvie MONTOIR
  - Sarah TAILLEBOIS
  - Isabelle LORAND
  - Pierre Bell-Lloch
- ⇒ 5 personnalités qualifiées :
- Claude MACHU
  - Jean-Pierre MOINEAU
  - Nathalie DINNER
  - Philippe BOUYSSOU
  - Djamel HAMANI
- ⇒ 2 personnalités qualifiées ayant la qualité d'élus de la commune :
- Daniel DUPONT
  - Guy LABERTIT

Les autres membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- ⇒ 1 représentante de l'UDAF : Mme Françoise TRUFFY
- ⇒ 1 représentant de la CAF : nouveau membre désigné au CA de la CAF début d'année 2018
- ⇒ 1 représentante d'Action logement : Mme Angélique CHAIDRON
- ⇒ 1 représentant de l'Association d'insertion ALEF (Loisirs et Formation) : M. Francis LESPINASSE
- ⇒ 1 représentant de la CGT : M. Lucien DESCHAMPS
- ⇒ 1 représentant de la CFDT : M. Gérard DESPIERRE
- ⇒ 4 représentants de locataires :
- M. Christian PALLATIER
  - Mme Rita JANOT
  - M. Nourreddine BENMOHAMED
  - M. Hedi M'HALLAH

**Vote : Pour 86 – Abstention 1**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 879**

##### **Renouvellement du Conseil d'Administration de l'OPH de Cachan**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, fixe le nombre d'administrateurs de l'OPH à voix délibérative à 27 membres et désigne les membres suivants du conseil d'administration ayant voix délibérative au CA de l'OPH :

- ⇒ 6 Elus désignés au sein de l'organe délibérant représentant le territoire :
- Jean-Yves LE BOUILLONNEC
  - Edith PESCHEUX
  - Jacques FOULON
  - Hélène de COMARMOND
  - Dominique GIRARD
  - Richard DOMPS

- ⇒ 6 personnalités non élues qualifiées en matière d'urbanisme, logement, environnement ou financement de ces politiques, affaires sociales :
  - François LOSCHEIDER
  - Bernard BAUDRY
  - Alain BLAVAT
  - Nicole VASSILIADIS
  - Monique AGUDO
  - Denis LHOSTE
- ⇒ 3 personnalités qualifiées élues d'une autre collectivité ou établissement que la collectivité ou l'établissement de rattachement :
  - Céline DI MERCURIO
  - Hugo LECLERC
  - Thierry DIDIER

Les autres membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- 1 représentant de l'UDAF : Hugo CADET
- 1 représentant de la CAF : Cécile LEFEVRE
- 1 représentant d'Action logement : Christophe MARTIN
- 2 représentants d'associations d'insertion ou pour le logement des personnes défavorisées :
  - association COALIA : Alexandra BILAHORKA
  - association UFSE : Hélène ALAZET
- 2 représentants des organisations syndicales des salariés les plus représentatives du département du Val de Marne :
  - CGT : Jean-Louis GIRAUDOU
  - CFTD : Noël CELATI
- 5 représentants de locataires :
  - Catherine BUSSON
  - Albane MERVELET
  - Marie-Claude NOTTE
  - Gurvan CORBEL
  - Lionel JEANJEAN

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 880**

#### **Renouvellement du Conseil d'Administration de l'OPH de Thiais**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, fixe le nombre d'administrateurs de l'OPH à voix délibérative à 17 membres et désigne les membres suivants du conseil d'administration ayant voix délibérative au CA de l'OPH :

- ⇒ 6 Elus désignés au sein de l'organe délibérant représentant le territoire :
  - Dany BEUCHER
  - Virginie MARCHEUX
  - Pierre SEGURA
  - Françoise SOURD
  - Alain AFFLATET
  - Elie YEBOUET
- ⇒ 2 personnalités qualifiées en matière de logement :
  - Thérèse BOCHEUX
  - Alain GRINDEL
- ⇒ 1 personnalité qualifiée ayant qualité d' élu d'une autre commune et non conseiller territorial
  - Patrick VICERIAT

Les autres membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- ⇒ 1 représentant de l'UDAF : Marie-Claude GARCIA
- ⇒ 1 représentant de la CAF : Valérie FREGONA
- ⇒ 1 représentant d'Action Logement : Claude de Sanderval (Austria)
- ⇒ 1 représentant de la CGT : démissionnaire – en cours de désignation d'un nouveau représentant
- ⇒ 1 représentant des associations d'insertion par le logement des personnes défavorisées
  - l'Armée du Salut : Emilie ROSSI

- ⇒ 3 représentants des locataires
  - Chantal BLONDEAU
  - Marie-Thérèse GOARNISSON
  - Vincenza PALERMO

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 881**

---

##### **Renouvellement du Conseil d'Administration de l'OPH de Villejuif**

Le Conseil territorial délibère et, à la majorité, fixe le nombre d'administrateurs de l'OPH de Villejuif à voix délibérative à 23 membres et désigne les membres suivants du conseil d'administration ayant voix délibérative au CA de l'OPH :

- ⇒ 6 Elus désignés au sein de l'organe délibérant représentant le territoire :
  - Elie YEBOUET
  - Catherine CASEL
  - Annie GRIVOT
  - Pierre SEGURA
  - Alain AFFLATET
  - Françoise SOURD
- ⇒ 5 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, logement, environnement ou financement de ces politiques, affaires sociales:
  - Aurélien DELEU
  - Pierre DURAND-PERDIEL
  - Christelle ESCLANGON
  - Claudine CORDILLOT
  - Sandrina CHANTHADOUANGSY
- ⇒ 2 personnalités qualifiées ayant qualité d'élus
  - Youssef BOKRETA
  - Maryse DUMONT-MONNET

Les autres membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- ⇒ 1 représentant de l'UDAF : Véronique CHALMANDRIER
- ⇒ 1 représentant de la CAF : Thierry BOULLEY
- ⇒ 1 représentant d'Action Logement : Emmanuelle BELIERE
- ⇒ 1 représentant de la CGT : Valérie HONG
- ⇒ 1 représentant de la CFDT : Daniel GARTISER
- ⇒ 1 représentant d'associations d'insertion par le logement des personnes défavorisées  
FREHA : Thierry DEBRAND
- ⇒ 4 représentants des locataires
  - Jean OMNES
  - Joelle CHAKER
  - Frédérique LEROY
  - Aline LUKSEMBURG-DELACOUR

**Vote : Pour 47 – Contre 5 – Abstentions 20 – NPPV 15**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 882**

---

##### **Renouvellement du Conseil d'Administration de l'OPH de Kremlin-Bicêtre**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, fixe le nombre d'administrateurs de l'OPH à voix délibérative à 27 membres et désigne les membres suivants du conseil d'administration ayant voix délibérative au CA de l'OPH :

- ⇒ 6 Elus désignés au sein de l'organe délibérant représentant le territoire :
  - Jean-Marc NICOLLE
  - Jean-Luc LAURENT
  - Lina BOYAU
  - Sarah BENBELKACEM
  - Anne-Marie GILGER-TRIGON
  - Edith PESCHEUX

- ⇒ 6 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, logement, environnement ou financement de ces politiques, affaires sociales:
  - Thérèse LUTAUD
  - Jean-Claude BRACQ
  - Denise LEFEVRE
  - Jean SUDRY
  - Jean-Jacques DEVAUD
  - Claudette FYOT

- ⇒ 3 personnalités qualifiées ayant qualité d'élu d'une autre commune
  - Nadia MERSALI
  - Nadia CHIBOUB
  - Jean-Pierre PETIT

Les autres membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- ⇒ 1 représentant de l'UDAF : T. DASTARAC
- ⇒ 1 représentant de la CAF : P. BRAND
- ⇒ 1 représentant d'Action Logement : désignation début 2018
- ⇒ 1 représentant de la CGT : D. DOUILLET
- ⇒ 1 représentant de la CFDT : F. GARNIER
  
- ⇒ 2 représentants d'associations d'insertion par le logement des personnes défavorisées
  - Habitat et Humanisme : Hervé LEROLLE
  - CLAJJ : Anaïs TAILLANDIER
  
- ⇒ 5 représentants des locataires
  - Jacky CARON (CCLV)
  - Amine CHIALI (CCLV)
  - Fatiha ASSINE (CNL)
  - Malika LARAQUI (CGL)
  - Céline NORMAND (FFALC)

**Vote : Pour 87**

### **Délibération n°2017.12.19 - 883**

#### **Renouvellement du Conseil d'Administration d'OPALY**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, fixe le nombre d'administrateurs de l'OPALY à voix délibérative à 27 membres et désigne les membres suivants du conseil d'administration ayant voix délibérative au CA de l'OPH :

- ⇒ 6 Elus désignés au sein de l'organe délibérant représentant le territoire :
  - Patricia TORDJMAN
  - Patrick DAUDET
  - Daniel BREUILLER
  - Anne-Marie GILGER
  - Jacques FOULON
  - Pierre CHIESA
  
- ⇒ 9 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, logement, environnement ou financement de ces politiques, affaires sociales:
  - Carine DELAHAIE
  - Alain CHAUMET
  - Dominique MENDES
  - Isabelle DUMEZ
  - Catherine KLINTOE
  - Constance BLANCHARD
  - Pascal BRAND
  - Serge CAMIER
  - Fatha AGGOUNE

Les autres membres du Conseil d'administration sont les suivants :

- ⇒ 1 représentant de la CAF : Thierry BOULET
- ⇒ 1 représentant de l'UDAF : Claude MERLHIOT
- ⇒ 1 représentant d'Action Logement : en cours

- ⇒ 2 représentants de syndicats :
  - . Liliane CHARBONNIER
  - . Christian LAINE
- ⇒ 2 représentants d'associations d'insertion par le logement des personnes défavorisées
  - CLAJJ : Mme TAILLANDIER
  - AUVVM : en attente
- ⇒ 5 représentants des locataires
  - André LAURENT
  - Laetitia MATHE
  - Catherine RUBIO-BENAVIDES
  - Ginette APPRUZZESSE (à confirmer)
  - Khalida THERKI (à confirmer)

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 884**

##### **Désignation du représentant de l'EPT et autorisation de voter en faveur de l'augmentation du capital de la SEM Energie Posit-if**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne Mme Anne-Marie Gilger-Trigon, Vice-présidente en charge de la cohésion sociale et de l'habitat dégradé, comme représentante de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dans les instances de gouvernance de la SEM Energie Posit-if, il autorise la représentante de l'EPT désignée ci-dessus à voter en faveur de l'augmentation de capital dans les limites envisagées par le rapport du Directoire, et à signer tous les documents y afférents et précise qu'une éventuelle participation financière à l'augmentation du capital de la SEM Energie Posit-if fera l'objet d'une analyse d'opportunité et sera présentée au Conseil territorial, ultérieurement.

**Vote : Pour 85 – Abstentions 2**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 885**

##### **Requalification et restitution du marché alimentaire de Juvisy-sur-Orge**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve la requalification de la compétence relative à la gestion et au développement du marché de Juvisy-sur-Orge en compétence facultative et décide la restitution du marché de Juvisy-sur-Orge à la commune de Juvisy-sur-Orge.

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 886**

##### **Convention d'objectifs entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'incubateur Efrei Entrepreneurs**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention entre l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre et l'incubateur Efrei Entrepreneurs, il autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention, accorde à Efrei Entrepreneurs le versement d'une subvention de 10 000 € inscrite au budget 2017 et impute les dépenses correspondantes au budget de l'EPT.

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 887**

##### **Convention de partenariat 2017 avec la Cité des Métiers du Val-de-Marne**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention de partenariat 2017 avec la Cité des Métiers du Val-de-Marne, il autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que le versement de la subvention 2017 à hauteur de 27 000 € et dit que les dépenses sont inscrites au budget territorial.

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 888**

##### **Représentation de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des sites du Val-de-Marne (CNDPS)**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, désigne pour représenter l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites :

- Monsieur Alain LIPIETZ pour la formation dite "de la nature" ;
- Monsieur Romain MARCHAND pour la formation dite "des sites et des paysages" ;
- Monsieur Pierre CHIESA pour la formation dite "des carrières".

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 889**

##### **Convention multi partite avec l'IGN pour l'acquisition d'une ortho-photographie**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve le projet de convention relatif à la contribution financière pour la réalisation d'une ortho-photographie auprès de l'IGN dans le cadre de l'exercice de ses missions de de service public, cosignée avec les Etablissements Publics Territoriaux de Paris Est Marne & Bois, Grand Paris Sud Est Avenir, Grand-Orly Seine-Bièvre Il autorise le Président ou le Vice-Président en charge du PLUI de l'aménagement et du projet de territoire à signer ladite convention et tous les documents y afférent et dit que la dépense est inscrite au budget de l'EPT pour l'exercice correspondant.

**Vote : Pour 87**

#### **Délibération n°2017.12.19 - 890**

##### **Périmètre d'exonération du supplément de loyer solidarité (SLS)**

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité, approuve les périmètres d'exonération du Supplément de Loyer Solidarité pour les communes de l'ancienne Communauté d'agglomération Seine Amont (Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine), pour une mise-en-application au 1er janvier 2018.

**Vote : Pour 87**

Levée de séance à 21h30

A Choisy-le-Roi, le 20 décembre 2017

Le Président



Michel LEPRETRE